

4
La Provence
jeudi 5 décembre 2024

Marseille

Un nouveau plan contre le bruit en ville

À Marseille, 90 078 personnes sont concernées par des nuisances sonores ayant des conséquences sur leur santé. Une enquête publique ouvrira lundi afin de nourrir les ambitions du plan de prévention du bruit de la Métropole.

Le long du boulevard de Plombières (P-14), quel étonnement en se voyant assailli par ce bruit incessant et sourdissant. Comme un bourdonnement qui résonne dans les oreilles. Depuis 2018, les alertes quotidiennes par plus de 90 000 véhicules, sont classées en haut de la liste des zones où les nuisances sonores sont les plus élevées, d'après le classement du dernier plan de prévention du bruit dans l'agglomération (PPB) de la Métropole qui doit être renouvelé pour cinq ans. Quand le soleil éblouissant se fait à 66 décibels, il est sur les façades du boulevard, à près de 77 décibels.

Ce jeudi 5 décembre, la question des nuisances sonores sera donc de nouveau au cœur du débat lors du conseil métropolitain (CM) de la Métropole, établi pour les 92 communes de l'agglomération. Le conseil municipal de Marseille sera réuni, dans l'après-midi, dans l'auditorium de la Philharmonie de France. L'agenda de la Métropole est chargé de préparer le plan de prévention du bruit dans l'agglomération (PPB) de la Métropole, qui sera soumis au conseil métropolitain (CM) de la Métropole, dans l'après-midi, dans l'auditorium de la Philharmonie de France.



Quand le soleil se fait à 66 décibels, il est sur les façades du boulevard de Plombières (P-14). / PHOTO GILLES BACER

Les habitants aux dommages causés par le bruit et réduits les incalculables. Le nouveau document qui doit être approuvé doit permettre à la Métropole de répondre aux exigences réglementaires pour limiter les conséquences de ces nuisances autour des écoles, des écoles, des établissements de santé et des habitations. En tout 1 000 secteurs, dans 800 à Marseille, ont été recensés pour y identifier de nouveaux points noirs sur lesquels des opérations de traitement de bruit doivent être menées dans les prochaines années.

En dix ans, la Métropole revendique 11 actions pour protéger 1 200 logements et trois écoles. En 2025, l'investissement prévu pour les autres interventions à travers le territoire pour, par exemple, améliorer l'isolation des habitations. L'élaboration de l'environnement sonore, déjà défini lors du dernier plan, doit notamment être renforcé et des mesures nouvelles doivent être mises en place pour sensibiliser

les habitants aux dommages causés par le bruit et réduits les incalculables. Le nouveau document qui doit être approuvé doit permettre à la Métropole de répondre aux exigences réglementaires pour limiter les conséquences de ces nuisances autour des écoles, des écoles, des établissements de santé et des habitations. En tout 1 000 secteurs, dans 800 à Marseille, ont été recensés pour y identifier de nouveaux points noirs sur lesquels des opérations de traitement de bruit doivent être menées dans les prochaines années.

En dix ans, la Métropole revendique 11 actions pour protéger 1 200 logements et trois écoles. En 2025, l'investissement prévu pour les autres interventions à travers le territoire pour, par exemple, améliorer l'isolation des habitations. L'élaboration de l'environnement sonore, déjà défini lors du dernier plan, doit notamment être renforcé et des mesures nouvelles doivent être mises en place pour sensibiliser

Leve edition Vieux-Port Club CNTL

LE SALON NAUTIQUE de MARSEILLE

100% VOILE
MONOCOQUES ET CATAMARANS

04 > 08 DEC. 2024

30 VOILIERS EXPOSÉS A FLÔT, SORTIES EN MER, RENCONTRES AVEC LES PROFESSIONNELS DU NAUTISME

laProvence
Méditerranée

BELLE-DE-MAI (3^e)

Des études pour limiter l'impact foncier du tramway

Les discussions menées entre la Ville et la Métropole ont conduit à mettre la distribution qui sera soumise au vote des conseillers métropolitains en projet, dans le but de réduire l'empreinte foncière du tracé du futur tramway de la Belle-de-Mai.

À la veille de la tenue du conseil métropolitain d'été de la Métropole, dans l'agglomération de Marseille, le groupe d'opposition Pour une Métropole du bien commun est revenu, hier, sur le tramway de la Belle-de-Mai (3^e), dont le tracé a été révélé il y a quelques jours. Rappelant que le groupe s'était abstenu lors du vote du plan de mobilité de 2021, sa présidente, Sophie Camard (CRS), a déclaré devant les élus que la gauche a toujours demandé un tramway à la Belle-de-Mai.

Le tramway sera livré en 2030

Concernant le tracé, "on est tout d'accord sur le fait que son passage par la rue Louis Bon est le plus pertinent pour faire le lien avec la gare Saint-Charles", dans le dernier volet d'un dossier.

"En revanche, nous étions en train de remettre la délibération à la Métropole quand la presse a évoqué l'acquisition de 56 parcelles pour réaliser cette ligne", a précisé Sophie Camard. "Il n'en sera plus question. Nous avons obtenu d'inscrire dans la délibération l'acquisition d'études pour trouver des solutions limitant l'impact foncier du tram dans

Le tracé de l'extension du tramway depuis le boulevard Longchamp vers Arènes et la place Burel. / PHOTO LA PROVENCE

Le nouveau tramway, "est attendu par de nombreux habitants du quartier", d'après Pierre Létour, adjoint délégué en charge de la mobilité dans les 3^e et 4^e pour 2030.

Le conseil métropolitain se penchera également sur le budget, mais "comme à la Ville ou au Département, c'est un budget classique qui sera présenté, sans tenir compte du projet de loi de finances qui ne sera présenté jamais", a relevé Jean-Claude, conseiller métropolitain et adjoint au maire de Marseille en charge des finances.

Laurent MILDONAN